

Cent-146-54.

25 / COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. DARBOT et plusieurs de ses collègues, portant modification aux lois du 21 juillet 1881 et du 4 août 1884, relatives aux ventes et échanges d'animaux domestiques. (N° 57, session extraordinaire 1892, et 219, session 1893.)

Nommée le 10 juillet 1893.

MM.

1^{er} BUREAU : BARRIERE.

2^e — LESOUËF.

3^e — ~~PABRY~~. *Dufourcat*

4^e — LÉOPOLD THÉZARD.

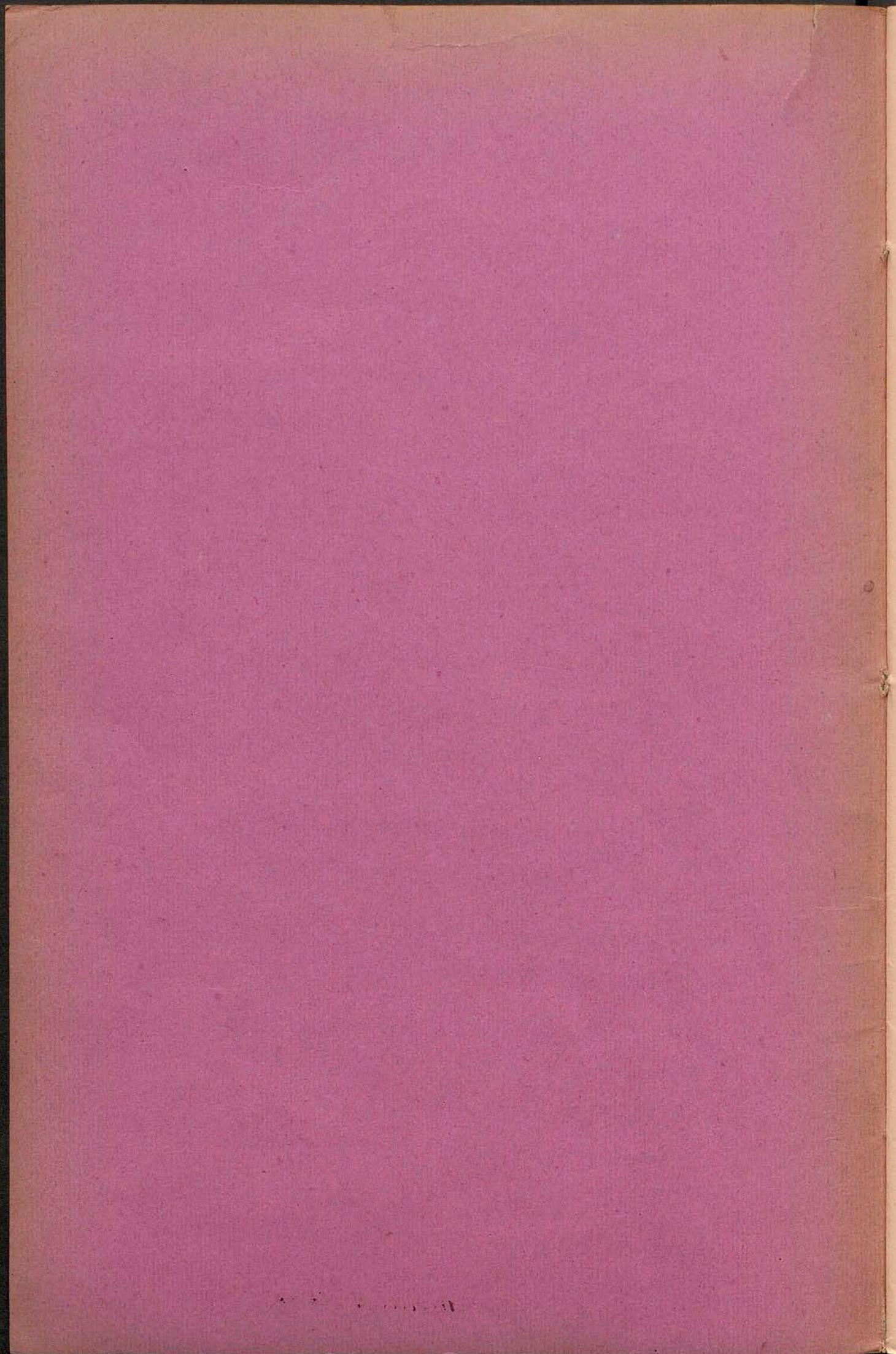
5^e — DARBOT. *Levassier*

6^e — HUGOT.

7^e — BRUSSET. *Président*

8^e — ~~DE LA SICOÏÈRE~~ *Vignancourt*

9^e — ÉMILE LABICHE. *Président 45*



Séance du 11 juillet 1894 12458A



Présid. de la Séance

M^r Lerochef a été nommé comme favorable -

M^r Hugot a fait la même déclaration

M^r de la Motte est également favorable -

M^r Chérad ne s'est déclaré favorable en principe -

M^r Darbot a soutenu son rapport et a été nommé -

et à l'unanimité M^r Darbot est nommé rapporteur.

Le Président
de la Séance
L. Laroche

Mardi 12 juil 1894

Président M. Chérad

Vous présents: M^{rs} Lerochef, Munier, Emili Labiche, Chérad, Darbot.

Sur la 1^{re} partie de la proposition de M^r Chérad invoquer l'art. 502 - le projet de mettre nul décret. M^r Laroche, représente le Ministère de l'Agriculture. M^r Darbot expose la seconde partie de la proposition de loi. La Commission accepte.

Elle examine le contre-projet de M^r Demôle, et le rejette en tant qu'il met dans l'loi du 9 juillet 1881 le décret légal qui détruit le privilège qui a été accordé par la loi du 11 juillet 1881.



Elle admet une délai limitant l'acceptation -
ce délai elle le fixe à trois mois

Le secrétaire,

Harbot

Séance du 8 Mars 1894

Présidence de M. de la Sécotière

La séance est ouverte à 4 heures, sous la
présidence de M. de la Sécotière.
Sont présents M^r Lesouef, Théron
Darbot, Brunet, de la Sécotière
& Labiche.

M^r Demole auteur d'un contre projet
assiste à la séance.

M^r Darbot donne lecture de son
rapport ~~complémentaire~~
après l'échange de quelques explications
et l'indication de très légères modifications
de rédaction le projet de rapport est
adopté.

Harbot

Séance du 9 Juillet 1894.

La Commission réunie à 10 h. 1/2 nomme
pour le premier M^r Brunet en la place
de M. de la Sécotière, décedé.

M^r Darbot, remplace un nouveau rapporteur.
La Commission est d'avis d'accepter les modifications
apportées à la proposition de loi par la Chambre
et de proposer l'adoption au la Chambre sans.

Harbot